

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°3-5 DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux mille quatorze, le 19 novembre à 20h30

Le Conseil communautaire s'est réuni pour installer les délégués de la troisième mandature de la Communauté de communes du Sud Revermont, Etaient présents : AMET Jean-Denis, DEMAIMAY Stéphane, BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BAU Patrice (arrivé à 21h30), FAVIER Lucette, GALLEZ Christian,, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie (1 pouvoir POLY Bernard), PIDOUX Valérie, BARBIER Jean-Claude, PICARD Jean-Marc, BLANC Pierre, GUITON Paul (1 pouvoir MARIOTTE Raymond), NICOD Michel, FATON Valérie, FATON Bénédicte, PERNIN Michaël, BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MAZIER Jacques, PETIT-MAIRE Jean-Pierre, MOINE Gérald, MOREY Emmanuel, GAULIER Jean-Paul, BOZON Fabienne, FOURNIER Fernand (départ 21h30), MONNET Brigitte,, DAVID Martine

Etaient absents excusés : POLY Bernard, MARIOTTE Raymond, POILLOTTE Alain

Etait absent : GUYOT Marcel

Membres en exercice : 35

Présents à la séance à 20h30 : 30

Nombre de pouvoir: 2

Date de la convocation : 13 nov. 2014

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 13 nov.2014

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée à cette 6^{ème} séance de la troisième mandature du Conseil communautaire.

Compte-rendu du dernier conseil : une coquille dans le nombre de présents. Madame DAVID demande un complément sur le point de la caborde : « J'avais réagi à l'écriture de l'ordre du jour concernant l'un des 3 axes des groupes de travail de la Caborde celui « rédiger le calendrier des exposants et événements ». J'avais souligné que cet intitulé était insuffisant par rapport au travail de mise en place d'un véritable projet culturel lié à l'approche touristique pour la Caborde. Ce projet doit être à la hauteur du bâtiment et accompagné d'un budget

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé par l'assemblée à l'unanimité, puis il aborde l'ordre du jour :

Affaire générale : Rapporteur Gérald MOINE

- **Désignation des membres du comité de pilotage de pôle d'accueil et de services** : vu l'article 2 de la convention de gestion et de développement du pôle d'accueil et de services qui lie la CCSR et l'ADESSUR, par lequel est défini la composition de son comité de pilotage comme suivant : cinq membres désignés par l'association gestionnaire et cinq membres désignés par la CCSR. Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner cinq représentants parmi ses membres, autres que ceux qui siègent au conseil d'administration.

Pour mémoire les membres du conseil d'administration sont : mesdames PIDOUX et COLONAZET et messieurs POILLOTTE, BARBIER et BRETIN.

Sont candidats : Moine Gérald, FATON Valérie, GALLEZ Christian, MONNET Brigitte, FATON Bénédicte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne à l'unanimité les candidats mentionnés ci-dessus au comité de pilotage du pôle d'accueil et de services.

Agriculture, environnement, aménagement de l'espace et sport : Rapporteur Christian BUCHOT

- **Bornes véhicules électriques-Conseil Général** : la commission a étudié la proposition du Conseil Général d'installer 2 bornes pour véhicules électriques sur les communes de Cousance et de Beaufort. Le coût de fonctionnement d'une borne s'élève à 1 500 € par an et correspondent à 300 € pour l'entretien-maintenance, à 150 € pour la monétique, à 350 € pour la supervision, 600 € pour l'abonnement au réseau et 100 € de consommation électrique.
Précision de Jean FRANCHI : une convention sera passée entre la Commune de Beaufort et Maxi marché pour la mise à disposition gratuite des places de parking.
Il est souligné que, certes, il y a pour l'instant peu de véhicules électriques mais il faut comprendre que l'installation des bornes va favoriser l'équipement en véhicules. Les services publics montrent déjà l'exemple d'ailleurs.

Brigitte MONNET souhaite que la fourniture d'électricité puisse se faire avec des panneaux solaires. Messieurs GAULIER et PETITMAIRE ne soutiennent pas le projet.

Contres 6

Abstentions 7

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité approuve le projet d'installation de bornes pour véhicules électrique sur le territoire de la CCSR.

- **Subventions agricoles** : deux dossiers présentés par la commission
 - o DOSSIER DE JAILLET Éric – LE PERRON – construction d'une stabulation à logettes pour vaches laitières avec fosse à lisier et fumière. Le projet est conforme aux critères ci-énoncés. La surface du bâtiment est de 1 102.5m². la subvention s'élève à 5 512.5 €. Le montant de l'opération s'élève à 260 900 €, financée quasi-totalement par l'emprunt. Jean-Pierre PETITMAIRE estime le montant trop faible par rapport au montant alloué aux entreprises (10 €). Le sujet sera discuté en commission.

Abstention 1

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à la majorité le montant alloué à JAILLET Éric comme proposé par la commission.

- o DOSSIER FROISSARD – LE CHANELET – demande de réétudier son dossier pour couverture de la fosse à lisier. L'exploitant nous a fait part d'une erreur dans la délibération du 19 novembre 2013 octroyant une subvention de 1 500 €. Une partie du projet avait été exclue. Il s'agissait de la couverture de la fosse à lisier qui va être fermée et va servir au couchage des vaches laitières en logettes. La demande est conforme aux critères ci-énoncés. La surface est de 418.10m² (qui s'ajoute aux 300m² initiaux). La subvention s'élève à 2 090.5 €.

Contre

Abstention 1

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à la majorité le montant alloué au GAEC FROISSARD comme proposé par la commission.

- **Information contrat de rivière** : il s'agit du second contrat de rivière la CCSR pour lequel nous travaillons avec l'EPTB Saône et Doubs. Ce contrat consiste à entretenir les cours d'eau et rivières listés précisément dans les statuts communautaires. Ce contrat cours jusqu'en 2016, nous avons réalisé toute la partie administrative, reste à programmer les travaux. L'EPTB s'est chargé de l'instruction du dossier et suit la réalisation des travaux. Une réunion a été programmée par l'EPTB le 10 octobre dernier pour nous informer de la difficulté de renouveler les 2 postes (technicien et animateur) compte-tenu du désengagement financier de l'agence de l'eau, et par la même de la difficulté à assurer la suite du second contrat. Il a été décidé de provoquer une rencontre avec messieurs les Préfets de Saône et Loire et du Jura pour obtenir le maintien des financements engagés.
- **Réunion « aménagement du territoire » avec la DDT** : suite à une rencontre des services de la DDT une réunion de la commission élargie aux maires est prévue le 11 décembre prochain à 20h30 sur les sujets suivants : loi ALUR et notamment le PLUI, aménagement et projet de territoire, schéma de mutualisation des services.
- **Projet vestiaires sportifs de Beaufort** : il s'agit d'un projet communal présenté par la commune de Beaufort et portée par elle pour accompagner le développement de l'activité de l'association de football de Beaufort.

Une note de présentation est produite par la commune :

« Le Gallia Club de BEAUFORT (140 licenciés : 45 % de BEAUFORT, 50 % de la Communauté de Communes, 5 % de l'extérieur) est un club dynamique disposant d'un éventail important d'équipes, des plus jeunes aux adultes, dont deux équipes féminines, offrant de larges possibilités aux jeunes de Beaufort et des communes environnantes.

Il apporte une animation importante au cœur du village lors des rencontres locales le week-end.

Son développement nécessite la mise à disposition d'installations sportives adaptées.

L'aire de jeux et la barrière périphérique ont fait l'objet d'une remise à niveau importante en 2008.

En revanche, les vestiaires construits en 1964 par le club, sont exigus et dégradés. Ils ne répondent plus aux besoins et aux normes d'hygiène attendus.

La commune, à l'écoute de l'association, a la nécessité d'agir pour maintenir et assurer la pérennité du club localement, indispensable dans notre bourg centre et son bassin de vie.

Ainsi, en tant que maître d'ouvrage, elle a décidé de porter un projet de réhabilitation des vestiaires avec l'extension nécessaire pour répondre aux besoins et aux normes actuels.

Pour ce projet à caractère intercommunal, estimé à **285 155 € HT**, la commune doit rechercher un partenariat le plus large possible.

Dans cette hypothèse, elle présente une demande de subvention au Conseil Général du Jura qui s'inscrit dans le plan de soutien à l'activité du BTP (à hauteur de 30 % avec un plafond à 200 000€), demande la subvention prévue à la ligue de football pour ce type de projet (20 000 €) et sollicitera auprès de la communauté de communes du Sud-Revermont un fonds de concours pour la part restante (205 155 €). »

Présentation du projet par diaporama, état des lieux, plan cadastral et projet.

Le sujet sera étudié en commission.

21h30 Départ de Fernand FOURNIER et arrivée de Patrice BAU

Economie, tourisme, Aire viti-culturelle : Rapporteur Jacques MAZIER

- **Caborde** : la commission « économie », ainsi que les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises cet automne :

- o **Bilan fin de période** : information

		Juin et	août	Septembre	Octobre	Novembre	
Visiteurs	Rez-de-	928	296	97	183	13	1 517
	Etages	1 308	301	910	254	164	2 937
		2 236	597	1 007	437	177	4 454
Recettes	Entrées	1 600 €	550 €	284 €	352 €	46 €	2 832 €
	Cartes de	815 €	312 €	285 €	98 €	71 €	1 581 €
	Entrées +	1 201 €	406 €	197 €	218 €	30 €	2 052 €
	Abonname	625 €	30 €	5 €	-	-	660 €
	Boutique	6 158,09 €	3 317,22 €	2 024,76 €	846,02 €	381,84 €	12 727,93 €
	Repas St-	-	-	-	-	1 705 €	1 705 €
	Total	10 399,09 €	4 615,22 €	2 795,76 €	1 514,02 €	2 233,84 €	21 557,93 €

Jean-Claude BARBIER demande un détail précis des dépenses et des recettes

Patrice BAU demande que les 3 € encaissés lors de la journée des vigneron soient reversés aux vigneron. Le Président précise que ce jour-là 2 tickets étaient remis aux convives pour le repas et pour l'entrée à la Caborde. Toute l'animation était prise en charge par la CCSR.

- o **Projets aménagements extérieurs** : après étude de la commission les priorités suivantes ont été dégagées:

- La terrasse : chiffrage des supports et mise en place du groupe d'écriture
- Couper les haies à l'entrée et faire enlever le transformateur
- Chiffrer l'aménagement de l'accès Caborde individualisé, en plusieurs phases : avec le sol en gravier puis à l'avenir en enrobé
- Plantation des osiers
- Elagage des arbres existants

- o **Noël à la Caborde** : en partenariat avec les vigneron (WE caves ouvertes) la caborde ouvre ses portes le weekend du 6 et 7 décembre prochain. La commission propose à cette occasion d'organiser un marché de Noël. Ouverture de 10h00 à 20h00. L'entrée de la caborde sera gratuite. La commission a mené une première réflexion sur l'organisation du marché : les artisans seront installés à l'intérieur pour faciliter le gardiennage de leurs stands et les enfants pourront profiter d'animations de projection de dessins animés. Un accueil en extérieur sera possible pour les exposants

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet et autorise le Président à en poursuivre l'organisation.

- **Percée du vin jaune 2015** : la percée du vin jaune 2015 a lieu à Montigny les Arsures les 31 janvier et 1^{er} février prochain. Il est proposé d'ouvrir la caborde lors du weekend de la percée, et d'organiser des animations.
Abstentions : 6
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité approuve le projet d'ouverture.
 - **Saison 2015 (début des vacances de Pâques à fin des vacances de Toussaint, toutes zones confondues)** :
 - du samedi 11 avril au dimanche 1^{er} novembre 2015.
 - horaires à revoir compte-tenu de notre 1^{ère} année d'expérience : 11h00/19h30 en période estivale. Et 14h00/18h00 en basse période.
Ouverture adaptée pour les accueils spécifiques, bus par exemple.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces nouveaux horaires.
 - **Les actions 2015** : le calendrier ainsi que le programme est en cours d'écriture. Une rencontre récente avec l'équipe du musée de LONS LE SAUNEIR et le CJP centre Jurassien du Patrimoine pourra étoffer la programmation.
 - **Office de tourisme : convention d'occupation des locaux** : sur la volonté de la CCSR la caborde est une des antennes de l'OT de pôle depuis le mois de juin. Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour les documents officiels d'occupation des locaux, après proposition du conseil d'administration de l'OT de pôle. Cette occupation est prévue à titre gratuit, mais l'OT prévoirait une contribution à hauteur de 500€ / an pour couvrir les frais d'occupation (cette somme "forfaitaire" a été votée par le conseil d'administration de l'OT du 5 septembre 2014).
S'agissant de l'entretien, un volume d'heures sera identifié annuellement et proposé par les communes à l'OT qui règlera la prestation.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention susmentionnée.
- Information** : nous avons demandé à l'OT d'étudier la réduction des coûts au niveau du personnel sur les antennes et plus particulièrement sur la Caborde.
- **CDT : tarif cartoguide** : La CCSR a édité un cartoguide de son territoire, carte de randonnée, recensant tous les sentiers déclarés au PDIPR (plan départemental des itinéraires de petite randonnée), présenté de la même manière sur tous 10 territoires communautaires du JURA. Cette carte est vendue au tarif de 5€. le CDT (Comité Départemental du Tourisme) qui a initié la création du cartoguide dans le JURA nous demande de leur céder le cartoguide de la CCSR au prix 4€ au lieu de 5€ pour couvrir leur frais d'envoi.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention susmentionnée.

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Rapporteur Christian BRETIN

- **Accueils de loisirs** : la commission s'est réunie le 14 octobre dernier
 - **Règlement intérieur-sorties** : pendant les vacances les AL organisent des sorties à la journée accessibles sans supplément de prix pour les familles mais avec une contrainte : inscrire l'enfant la semaine complète. Les directeurs des AL demandent d'alléger cette contrainte qui au fil du temps a fait baisser la fréquentation des enfants à l'AL : inscription la ½ semaine au lieu de la semaine complète. La commission propose d'accepter cet allègement.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à modifier le règlement intérieur des accueils de loisirs.

- **partenariat festival de la BD** : pour la deuxième année l'association ALVE demande à la CCSR d'être partenaire le WE du festival. Durant les après-midis 2 animateurs prennent en charge les activités avec les enfants. La commission est favorable à ce partenariat.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve ce partenariat.
- **Spectacle de Noël** : le vendredi 12 décembre à Beaufort, les AL de Cousance, Vincelles, Beaufort, Augisey/SLLRoche se réunissent pour présenter aux familles le spectacle des enfants sur le thème contes et légendes. C'est une manifestation qui rencontre chaque année un grand succès et accueille plus de 400 personnes.
- **Projets séjours 2015** : la commission propose les séjours suivants :

Date	Durée	Thématique	Lieu	Age	Enfants
HIVER	5jours/4nuits	Sport hiver et Nature	CHAUXNEUVE	8/12 ans	12mini /24 maxi
Semaine du 6 au 10 juillet	5jours/4nuits	Sport nautique	Montrevel en Bresse	7/12 ans	12 mini/24 maxi
Semaine du 13 au 17 juillet	5jours/4nuits	Camp sport et nature	Doucier	7/12 ans	12 mini/24 maxi
1 semaine en juillet	5jours/4nuits	Itinérant	Sud revermont	7/12ans	12 mini/24 maxi

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve la programmation présentée et autorise le Président à poursuivre son organisation.

- **Premier bilan TAP :**

1 ^{ère} PERIODE		2 ^{ème} PERIODE	
Bilan 1^{ère} et 2^{ème} période TAP 2014			
VINCELLES		VINCELLES	
FOOTBALL	6	CHANTS	10
ANGLAIS	17	THEATRE	16
ETUDE SURVEILLEE	3	ETUDE SURVEILLEE	0
GYM EVEIL	7	ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	15
ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	13		
	46 enfants		41 enfants
	35 %		31 %
BEAUFORT		BEAUFORT	
LUDI RELAX	13	CONTES ET HISTOIRES	11
CLUB NATURE	8	THEATRE	13
ETUDE SURVEILLEE	6	ETUDE SURVEILLEE	11
DANSE	19	ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	23
ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	14		
	60 enfants		58 enfants
	32 %		31 %
SAINTE LAURENT/AUGISEY		SAINTE LAURENT/AUGISEY	
MULTISPORT	21	ANGLAIS	15
THEATRE	19	PETITS LUTINS	14
ETUDE SURVEILLEE	3	ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	11
ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	1		
	44 enfants		40 enfants
	54 %		49 %
COUSANCE		COUSANCE	
JEUX COOPERATIFS	0	JEUX DE SOCIETES	0
EVEIL MUSICALE	10	CHANTS	9
ETUDE SURVEILLEE	13	ETUDE SURVEILLEE	11
STOP MOTION	10	THEATRE D OMBRE	11
ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	20	ACCUEIL DE LOISIRS 15H45	20
	53 enfants		51 enfants
	23 %		22 %
	203 enfants		190 enfants
	32.5 %		30.5 %

Extrait du compte-rendu de la commission :

Des aides ont été mises en place par certains CCAS selon des critères différents et propres à chacun.

Réflexions à mener durant l'année scolaire :

- Travailler d'avantage avec les associations
- Etudier le cas spécifique du RPI pour la rentrée prochaine
- Cycle des 6 semaines
- Engagement sur le cycle
- Horaires pour les tous petits

Difficultés et contraintes de mise en place par les services de la CCSR : intervenants, fréquences des TAP, rémunération, salles disponibles, gestion des contrats de travail. Investissement remarquable des équipes.

Les APC : activités pédagogiques complémentaires organisées par les instituteurs. Certaines sont organisées en même temps que les TAP (Cousance : sur le même cycle, 1 soir par semaine pendant 6 semaines / Augisey et SLLR : durant 3 semaines pendant les 6 semaines, tous les soirs, une douzaine d'enfants différents chaque soir).

- pour Cousance ainsi que les sites qui ont un bus au départ à 15h45, proposition de maintien du règlement intérieur, les parents ont le choix entre les TAP et les APC.
- Pour le RPI, la situation doit être étudiée particulièrement, du fait du bus à 16h30. Le règlement intérieur actuel ne prévoit pas le remboursement des TAP mais un engagement sur le cycle par l'enfant. La commission ne tranche pas sur la notion de priorité des APC. Le seul intérêt est celui de l'enfant. Par contre le remboursement des TAP pour APC ne pourra pas être une situation pérenne. La CCSR espère un dialogue constructif avec le corps enseignant. Pas de solution dégagée par la commission.
- **Ecoles :**
 - o **Convention annuelle côté cour :** depuis plusieurs années la CCSR confie aux associations Côté cour et La ligue de l'enseignement la mission d'organiser et de gérer une programmation d'actions culturelles adaptée à chaque niveau scolaire sur son territoire. Les spectacles ont lieu dans la salle de la Grenette à Cousance mis à disposition par la mairie de Cousance. la CCSR assure le financement. La convention s'applique pour une année civile. La convention 2015 prévoit 650 places pour les enfants de la CCSR au coût de 9 €, soit un montant de 5 850 €.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention.

Affaires sociales, associations, habitat et cadre de vie : Rapporteur Valérie FATON

- **Convention association des marcheurs de beaufort :** l'association AMB bénéficie de subvention communautaire pour une manifestation annuelle depuis plusieurs années. Le montant alloué s'élève à 800 €. Cette subvention est valorisée compte-tenu de l'investissement de l'association sur les chemins de randonnée de la CCSR, dont elle assure l'entretien. Cette année, bien que la demande a été effectuée en amont de la manifestation, elle a été suspendue pour étudier un partenariat via une convention. La convention pourra être mise en place dès 2015, la commission donne un avis favorable sur la demande 2014 pour un montant de subvention de 800 € et pour la mise en place de la convention d'entretien des chemins de randonnée à partir de 2015.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le montant alloué et autorise le versement de la subvention.
- **Adhésion association « école de la deuxième chance » :** l'école de la deuxième chance est une association nouvellement créée, portée par la maison de l'emploi, qui vise à permettre aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition de compétence et de comportement. L'enjeu est de favoriser l'intégration professionnelle et sociale durable en créant notamment des passerelles avec les formations dispensées territorialement. Cette structure est majoritairement financée par l'Etat, le Conseil Régional et l'Europe. Son activité sera lieu dans les locaux du GFA à GEVINGEY. La commission propose d'adhérer à cette association. La cotisation annuelle s'élève à 150 €.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise l'adhésion à l'association « école de la deuxième chance ».
- **Questions diverses**
 - o **Date conseil communautaire décembre 2014 :** compte-tenu de la réunion avec la DDT le 11 décembre, et pour permettre au conseil de démarrer immédiatement la réflexion sur l'aménagement du territoire, il est proposé de décaler le conseil communautaire au 17 décembre 2014.

- **Information sur l'organisation communautaire** et sur les délégations des vice-présidents. A la demande de Jacques MAZIER un changement de délégation est opéré. Les affaires scolaires et périscolaires déléguées à Jacques MAZIER, l'économie à Christian BRETIN, la Caborde et le tourisme gérés directement par le Président. Les communes devront nommer un délégué pour la commission tourisme.
- Demande de Jean-Claude BARBIER de renégocier les emprunts.